



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'OTTANGE
Rue principale 57840
Tel 03 82 50 53 33
mairie.ottange@gmail.com
www.ottange-nondkeil.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024

Conformément à la loi, la liste des délibérations examinées lors de la séance du 29 janvier 2024 a été publiée sur le site internet de la ville

Nombre de conseillers en exercice : 23
Convocation du : 24/01/2024

Conseillers présents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de ville d'Ottange, en session ordinaire sous la présidence de Mme Fabienne MENICHETTI, Maire.

Etaient présents : Mme MENICHETTI Fabienne, M. MATTUCCI Gérald, Mme PADELETTI Marie-France, M. BERTONI Gilles, Mme FRIIO Marie-Rose, M. GAVAZZI Angel, M. KROL Jean-Marie, M. PINCK Claude, M. BRIGHI Raymond, Mme FRESCURA Marylène, M. GHIZZO Antoine, Mme RICHARD Cathy, M. PHILIPPE Lionel, Mme TUDICO Caroline, M. AQUILANO Virgil

Était représenté : M. KUBIAK Bernard par Mme MENICHETTI Fabienne

Etaient excusés : Mme PHILIPPE Sabine, Mme ACKLAND Karine, Mme NOIRFALISE Myrèse

Etaient absents : M. BUTHMANN Roger, M. HENOCQUE Valéry, Mme CASTANHEIRA Patricia, Mme BASILE Jessica,

Secrétaire de séance : Mme PADELETTI Marie-France

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Mme Fabienne MENICHETTI, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

N° 1 – 01/2024 Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au conseil municipal de nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Désigne Mme Marie France PADELETTI comme secrétaire de séance.

N° 2 – 02/2024 Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2023

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 6 décembre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 décembre 2023.

N° 3 – 03/2024 Chasse communale : Validation des candidatures pour l'adjudication et du droit de priorité

M. Philippe explique aux membres du conseil municipal que la commission communale de chasse s'est réunie le 22 janvier. Lors de cette réunion les demandes de candidature pour l'adjudication ont été examinées. Toutes sont conformes et la commission propose de les accepter.

Ensuite, la demande de priorité formulée par le club Artemis a été examinée, celle-ci est conforme et la commission propose de l'accepter.

Il y a deux demandes de candidature pour l'adjudication :

1/ M. Jean-François BUDNY de Mance candidature pour le lot n°1 et n°2

2/ Club Artemis, représenté par son président M. David TABENI candidature pour le lot n°1 et n°2

Après débat,

Mme le Maire soumet la délibération suivante :

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.429-1 à L.429-40 relatifs à la chasse en droit local (départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de Moselle) ;

Vu la notice explicative des baux de chasses communales 2024-2033 transmise le 16 mai 2023 par la Direction Départementale des Territoires de Moselle à l'ensemble des communes mosellanes ;

Considérant que la ville a reçu les demandes de candidatures suivantes pour l'adjudication de la chasse communale :

1/ M. Jean-François BUDNY de Mance candidature pour le lot n°1 et n°2

2/ Club Artemis, représenté par son président M. David TABENI candidature pour le lot n°1 et n°2

Considérant que la ville a reçu la demande de priorité, du Club Artemis représenté par son président M. David TABENI pour le lot n°1 et n°2 pour l'adjudication de la chasse communale :

Vu l'avis de la commission consultative de chasse en date du 24 janvier 2024

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,
A l'unanimité

Approuve les demandes de candidatures suivantes pour l'adjudication de la chasse communale :

1/ M. Jean-François BUDNY de Mance candidature pour le lot n°1 et n°2

2/ Club Artemis représenté par son président M. David TABENI candidature pour le lot n°1 et n°2

Approuve la demande de priorité, du Club Artemis représenté par son président M. David TABENI pour le lot n°1 et n°2

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution

DIVERS

M. Mattucci indique que les travaux au périscolaire viennent de débiter et l'appel d'offre pour les trouver un bureau d'études pour la réfection de différentes rues de la localité vient d'être lancé.

Plus personne n'ayant de questions, Mme le Maire lève la séance à 19 h 00 et conformément à circulaire préfectorale du 14 décembre 2010 prise en application du décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 rappelle les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du conseil municipal :

N°1 - 1/2024 Désignation d'un secrétaire de séance

N°2 - 2/2024 Approbation PV du 06/12/2023

N°3 - 3/2024 Chasse communale : Validation des candidatures pour l'adjudication et du droit de priorité

Le Secrétaire de séance
Marie France PADELETTI



Le Maire
Fabienne MENICHETTI



NOM – PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Mme MENICHETTI Fabienne	Maire	
M. MATTUCCI Gérald	Adjoint au Maire	
Mme PADELETTI Marie-France	Adjoint au Maire	
M. BERTONI Gilles	Adjoint au Maire	
Mme FRIIO Marie-Rose	Adjoint au Maire	
M. GAVAZZI Angel	Adjoint au Maire	
M. KROL Jean-Marie	Conseiller municipal	
M. PINCK Claude	Conseiller municipal	
M. BRIGHI Raymond	Conseiller municipal	
Mme FRESCURA Marylène	Conseiller municipal	
M. GHIZZO Antoine	Conseiller municipal	
M. KUBIAK Bernard	Conseiller municipal	Représenté par M ^{me} Menichetti
Mme RICHARD Cathy	Conseiller municipal	
M. PHILIPPE Lionel	Conseiller municipal	
Mme PHILIPPE Sabine	Conseiller municipal	Excusée
M. BUTHMANN Roger	Conseiller municipal	Absent
M. HENOCQUE Valéry	Conseiller municipal	Absent
Mme ACKLAND Karine	Conseiller municipal	Excusée
Mme CASTANHEIRA Patricia	Conseiller municipal	Absente
Mme NOIRFALISE Myrèse	Conseiller municipal	Excusée
Mme BASILE Jessica	Conseiller municipal	Absente
Mme TUDICO Caroline	Conseiller municipal	
M. AQUILANO Virgil	Conseiller municipal	